

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1107^{ÈME} RÉUNION

23 SEPTEMBRE 2022
New York, États-Unis

PSC/MIN/CN.1107 (2022)

NOTE DE CADRAGE

**RÉUNION AU NIVEAU MINISTÉRIEL DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LE RENFORCEMENT DES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES ORGANISATIONS
RÉGIONALES POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE LE TERRORISME, L'EXTRÉMISME VIOLENT ET
LA RADICALISATION**

I. HISTORIQUE

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), sous la présidence de la République du Ghana, a prévu une réunion du CPS au niveau ministériel avec la participation attendue des acteurs concernés en marge de la prochaine Assemblée générale des Nations unies en septembre 2022. La réunion vise à fournir une plateforme de consultations et de discussions sur la manière de renforcer les organisations régionales afin qu'elles jouent leur rôle dans les efforts collectifs de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment en termes de prévention et de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation.

2. L'Afrique est confrontée à une grave augmentation du taux de terrorisme et d'extrémisme violent. Selon le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), entre le 1er janvier et le 31 juin 2022, environ 699 attaques terroristes ont été commises en Afrique, entraînant la mort de 5 412 personnes, dont 3 517 (61 %) étaient des civils. Soulignant la tendance des attaques terroristes et des décès qui en résultent au fil des ans, le CAERT a souligné que l'Afrique a connu une augmentation de 400 % et 237 % en termes d'attaques et de décès respectivement entre 2012 et 2020.

3. Sur le plan géographique, la menace s'est étendue à toutes les régions du continent. Selon le rapport d'Amani Africa, un groupe de réflexion panafricain basé à Addis-Abéba, publié avant le sommet de l'Union africaine à Malabo sur le terrorisme, la menace du terrorisme n'a pas seulement englouti le Sahel, une région actuellement la plus touchée par cette menace, mais elle a également fait son horrible apparition sur l'ensemble du continent. Outre son enracinement dans les régions où elle était prédominante, la menace a également enregistré depuis une expansion géographique de plus en plus inquiétante. Aujourd'hui, elle s'est implantée dans toutes les cinq régions du continent. Il semble qu'il existe un risque réel que la menace s'étende davantage aux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et à certaines parties de la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est.

4. Au-delà de la crise humanitaire et des conséquences socioéconomiques négatives qui en résultent, cette situation exacerbe les problèmes de paix et de sécurité déjà très graves que connaissent les cinq régions du continent. Actuellement, l'Afrique de l'Ouest est la plus touchée et des signes crédibles indiquent que, si rien n'est fait pour remédier d'urgence à la situation, la région pourrait connaître une nouvelle aggravation de la crise.

5. Même si les États membres continuent d'adopter et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir et à contrer cette menace, ce qui mérite d'être salué, il est évident que des améliorations sont possibles. Dans le cadre des efforts visant à améliorer les réponses apportées actuellement, il est essentiel de comprendre le rôle des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR) dans la lutte contre cette menace, car ils sont actuellement en première ligne face aux défis et resteront des acteurs importants dans la mise en œuvre des interventions nécessaires.

6. L'UA et l'ONU ont continué à rallier le soutien continental et international et à prendre des mesures d'intervention pour soutenir les efforts des États membres actuels, afin d'endiguer efficacement la montée du phénomène sur le continent.

7. Conscients du défi auquel est confronté le continent, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont tenu, en mai 2022, le 16e sommet extraordinaire sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, au cours duquel l'UA a convenu, entre autres, de créer un Comité ministériel sur la lutte contre le terrorisme afin de formuler des propositions pratiques sur la manière de s'attaquer à ce fléau. Le Sommet extraordinaire a également exprimé ses profondes préoccupations concernant l'escalade du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, y compris l'afflux de combattants terroristes étrangers (FTF), le lien de plus en plus étroit entre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, ainsi que les effets sociaux, économiques et humanitaires qui en résultent.

II. RÉPONSE DE L'UNION AFRICAINE

8. L'UA a une longue histoire d'efforts entrepris pour prévenir et combattre le terrorisme sur le continent. Les initiatives dans ce sens remontent à la 28e session ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenue à Dakar au Sénégal, en 1992, où la Conférence a adopté la Résolution AHG/Res.213(XXVIII), qui appelait les États membres à renforcer la coopération et la coordination, afin de lutter contre le phénomène de l'extrémisme et du terrorisme. De même, lors de sa 30e session ordinaire, tenue à Tunis en Tunisie, en 1994, la Conférence a adopté la Déclaration AHG/Decl.2(XXX), qui, entre autres, rejetait toute forme de discrimination, d'injustice, d'extrémisme et de terrorisme et condamnait sans équivoque comme criminels tous les actes, méthodes et pratiques terroristes.

9. Ces efforts ont abouti à l'adoption de la Convention de l'OUA, en 1999, sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, et de son Protocole en 2004. La Convention reste le principal cadre juridique du continent pour prévenir et combattre le terrorisme. Le Protocole vise à renforcer la mise en œuvre de la Convention et à donner effet à la coordination et à l'harmonisation des efforts continentaux dans la prévention et la lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects. D'autre part, le Plan d'action pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, adopté en 2002, concrétise les engagements et obligations des États membres tels que contenus dans la Convention de 1999, et crée notamment le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) en tant que structure chargée de centraliser les informations, la recherche et les analyses sur le terrorisme et les groupes terroristes, et de développer des programmes de formation à l'intention des États membres.

10. L'UA a également créé le Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière (AFRIPOL) en tant qu'institution spécialisée dans la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Même à son stade naissant, puisqu'il a été créé en 2017, AFRIPOL, en collaboration avec INTERPOL et d'autres organisations de coopération policière au niveau mondial, assure déjà le renforcement des capacités et soutient les opérations conjointes entre les États membres dans la lutte contre des crimes transnationaux spécifiques. Comme il est de plus en plus évident que les terroristes se tournent vers les réseaux de criminalité organisée transnationale pour obtenir du financement et un soutien logistique afin de mener à bien leurs actes violents, le rôle d'AFRIPOL dans la prévention et la lutte contre le terrorisme ne peut être surestimé.

11. En effet, l'UA a mis en place des cadres politiques et institutionnels pour renforcer les capacités des États membres et des CER/MR et soutenir leurs efforts dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cependant, les défis en matière de réponses efficaces persistent, et le continent continue d'être témoin des activités des groupes terroristes et extrémistes violents. Les réponses ont été en grande partie de nature militaire, et les attaques continues ont conduit à une militarisation accrue des réponses des États. Cependant, il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour comprendre pleinement la nature des opérations des groupes terroristes et extrémistes violents, y compris la manière dont les terroristes et les extrémistes violents travaillent avec des acteurs illicites pour recruter et mobiliser des ressources. Il est également nécessaire de redoubler d'efforts pour faire échouer le recrutement de terroristes en déjouant, de manière durable, les récits et les approches utilisés par ces groupes. Il est important que les États membres concernés analysent leurs efforts de lutte contre le terrorisme, en tirent les leçons et s'adaptent en conséquence. Cela permettra d'éviter les facteurs qui poussent les personnes mécontentes à se tourner vers les terroristes et de jeter les bases de réponses durables aux niveaux national, régional et continental.

12. Dans la déclaration du 16e sommet extraordinaire sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui s'est tenu en mai 2022, le sommet s'est engagé à «élaborer un plan d'action stratégique continental complet sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, fondé sur les stratégies nationales et régionales existantes, afin de renforcer la coordination et la cohérence, dans le but de consolider la coordination et d'améliorer les interventions».

III. EFFORTS DES CER/MR

13. La plupart des CER/MR ont élaboré leurs stratégies régionales de lutte contre le terrorisme dans le cadre de leurs efforts pour renforcer la coopération entre les États membres. Par exemple, outre les divers instruments juridiques pertinents, la CEDEAO dispose de la Déclaration politique et de la Position commune contre le terrorisme ainsi que d'une Stratégie de lutte contre le terrorisme (2013). La mise en œuvre de ces stratégies vise à donner effet aux instruments régionaux, continentaux et internationaux de lutte contre le terrorisme.

14. Comme l'illustrent les expériences dans le bassin du lac Tchad et au Sahel, le terrorisme et ses menaces sont transrégionaux. Par conséquent, un autre aspect du rôle des CER/MR qui doit être renforcé est la coordination horizontale entre les CER/MR. À cet égard, une initiative majeure qui doit être davantage soutenue et institutionnalisée est la réunion conjointe des chefs d'État de la CEDEAO et de la CEEAC du 30 juillet 2018 et sa Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

15. Il convient toutefois de noter que d'autres coalitions militaires ad hoc, telles que la force du G5 Sahel, ont été créées en tant que réponse militaire à la lutte contre le terrorisme. Alors que ces coalitions apportent une contribution bienvenue à la lutte contre le terrorisme, la coordination avec les CER/MR et avec la Force africaine en attente de l'UA est un domaine à améliorer.

16. Le renforcement du rôle actuel des CER/MR nécessite également la mise en œuvre effective d'un programme de renforcement des capacités, de surveillance et de suivi au niveau des CER/MR. Il s'agirait d'un programme de coordination, d'harmonisation et de mise en œuvre d'initiatives de lutte contre le terrorisme, tant au niveau national qu'au niveau régional, notamment en facilitant et en exploitant les ressources normatives et institutionnelles de l'UA et de l'ONU, ainsi que pour l'étude, le suivi et les rapports sur la menace du terrorisme.

17. Il est tout aussi important d'établir des mécanismes par lesquels les CER/MR peuvent bénéficier des dispositions continentales existantes mises en place pour faire face au fléau et à la menace du terrorisme. Cela inclut par exemple la nécessité pour les CER/MR de recevoir le soutien d'AFRIPOL et de travailler avec cette organisation.

IV. OBJECTIFS

18. Il est attendu de la réunion ministérielle qu'elle formule des recommandations qui non seulement renforceront la capacité des CER/MR à traiter efficacement le terrorisme et l'extrémisme violent par la prévention, mais aussi qu'elle élabore une stratégie de coordination des efforts entre l'UA et les CER/MR pour le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

19. Il est également attendu de la réunion un échange de vues sur la mise en œuvre des conclusions du 16e sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu en mai 2022 à Malabo en Guinée équatoriale, notamment en ce qui concerne (i) la création du Comité ministériel de lutte contre le terrorisme et (ii) l'élaboration d'un Plan d'action stratégique continental global de lutte contre le terrorisme en Afrique.

20. La séance examinera et clarifiera ce qui doit être fait pour renforcer les efforts de l'UA et des CER/MR dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. La séance examinera aussi la manière dont les organisations régionales peuvent être renforcées pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, afin de répondre efficacement aux phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent africain.

V. RÉSULTAT ESCOMPTÉ

21. Il est attendu que le CPS et d'autres acteurs adoptent un document final de la réunion afin de fournir des orientations sur les actions à entreprendre par le CPS et la Commission pour faire en sorte que les organisations régionales africaines soient renforcées et dotées des ressources nécessaires pour assurer efficacement le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment en ce qui concerne la prévention et la gestion du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent.

VI. PARTICIPANTS ET FORMAT

22. La réunion se tiendra au niveau ministériel. S.E. Shirley Ayorkor Botchwey, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, présidera la réunion en tant que présidente du CPS pour le mois de septembre 2022. Les Membres du CPS, les représentants des CER/MR et d'autres acteurs concernés participeront à la réunion. Il est prévu que S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires

politiques, à la Paix et à la Sécurité, y fasse un exposé, qui sera suivi de discussions interactives entre les Membres du CPS, les CER/MR et d'autres invités.

VII. LIEU ET DATE

La réunion ministérielle du CPS de l'UA se tiendra dans un format **hybride** le **23 septembre 2022**, à partir de **16h00**, heure d'Addis-Abéba. L'interprétation simultanée sera assurée en arabe, anglais, français et portugais.

2022-09-23

Communiqué of the 1107th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 23 September 2022 on Strengthening Regional Organizations for the Maintenance of Peace and Security in Africa.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1727>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)